

A.J.A. FOOTBALL
Société par actions simplifiée
au capital de 16 000 000 euros
Siège social : Stade Abbé Deschamps, Route de Vaux, 89000 AUXERRE
434 386 470 RCS AUXERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT
DU 6 JUIN 2025

Monsieur Yunjie ZHOU,
demeurant ORG - Yan Xi - industrial aréa Huairou District, 101400 BEIJING

agissant en qualité de Président de la société A.J.A. FOOTBALL sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire décidée par les associés aux termes d'un acte sous seing privé contenant décisions unanimes des associés en date du 6 JUIN 2025.

EXPOSÉ

Il est rappelé que par acte sous seing privé contenant décisions unanimes des associés signé le 6 JUIN 2025 les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 15 000 000 euros, par la création de 10 910 393 actions nouvelles de 1,37 euros de nominal chacune (environ), et ont fixé les conditions et modalités de cette augmentation de capital comme suit :

Ces actions nouvelles devaient être émises au pair, soit 1,37 euros par action (environ).

Elles devaient être libérées en totalité lors de leur souscription.

Par la même décision, les associés ont décidé, sur les rapports du Président et du Commissaire aux Comptes de la Société, de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés et de réserver l'émission des actions nouvelles à la société ORT SPORTS LIMITED, en totalité.

Les actions souscrites pouvaient être libérées en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Le délai de souscription a été ouvert jusqu'au 13 JUIN 2025 inclus.

Les actions nouvelles seraient créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles seraient complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

RÉALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Président constate que :

Les 10 910 393 actions nouvelles composant l'augmentation de capital ont été intégralement souscrites et libérées des versements exigibles ce jour.

Les souscriptions ont été libérées en totalité par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société. Les libérations ont été constatées par un certificat du dépositaire émis le 6 juin 2025 par le Commissaire aux Comptes de la Société, au vu de l'arrêté de compte établi le 6 juin 2025 par le Président. Le certificat susvisé est annexé aux présentes.

MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence, le Président :

- constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital à la date du certificat émis par le Commissaire aux Comptes de la Société, et tenant lieu de certificat du dépositaire, soit le 6 juin 2025.
- décide de modifier les statuts selon décisions prises par les associés en date du 6 juin 2025.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Yunjie ZHOU
Président

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a horizontal stroke extending to the right.